

La règle générale pour contester

Papiers à réunir et étapes : cocher une fois fait, noter la date.

Nom : _____ Commencé le : ____ / ____ / ____

Trois réflexes

- Envoyer en recommandé avec accusé de réception, et garder une copie de tout.
- Noter la date de réception de chaque décision : les délais pour contester partent de là.
- Se faire aider : Santé Info Droits 01 53 62 40 30 · point-justice 3039 · France Services · écrivain public.

Ce PDF se remplit à l'écran (cases cliquables) ou s'imprime. Ne cochez que les démarches qui vous concernent.

TOUTE ADMINISTRATION

La règle générale pour contester

Papiers à réunir

- ☐ Une lettre avec mes nom, prénoms et adresse
- ☐ La copie de la décision que je conteste
- ☐ Mes raisons, expliquées clairement
- ☐ Une demande claire de réexamen
- ☐ Les documents utiles (certificat médical, courriers...)
- ☐ La preuve de l'envoi en recommandé avec accusé de réception

Les étapes

- ☐ J'écris à l'administration qui a décidé, en recommandé, avec : mes nom et adresse, la décision contestée (copie), mes raisons, et une demande claire de réexamen.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Le délai pour écrire est indiqué sur la décision.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ L'administration a 2 mois pour répondre, et doit expliquer un refus.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Pendant ce temps, le délai pour aller au tribunal est suspendu.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____
- ☐ Si elle refuse, je conteste au tribunal ce nouveau refus.
Fait le : ____ / ____ / ____ Notes : _____

Textes officiels : Code des relations entre le public et l'administration, art. L410-1 à L412-8